

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — — Express.
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, on croit que M. le maréchal duc de Malakoff ne se rendra pas à Londres avant que M. le comte de Persigny ait pris officiellement congé de Sa Majesté Britannique. — Havas.

M. le baron de Talleyrand, membre de la commission chargée d'examiner les mesures de réorganisation à adopter dans les provinces du Danube, ne doit rentrer, dit-on, en France, que vers le milieu du mois d'avril. On en infère que le congrès ne sera pas réuni avant cette époque. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*, partie non officielle :

La malveillance s'efforce de faire naître des inquiétudes sur l'application de la loi de sûreté générale en dénaturant les intentions du gouvernement.

Les coupables espérances qui ont suivi l'attentat du 14 janvier imposaient au gouvernement le devoir de protéger la sécurité publique, et il a suffi de l'arrestation de quelques hommes notoirement dangereux pour atteindre ce but.

Quant à ceux qui restent placés dans les catégories de la loi, s'ils ne se rendent pas coupables de faits nouveaux, ils n'ont rien à craindre de cette loi.

Des réclamations se sont élevées contre les mesures que vient de prendre le gouvernement de l'Empereur pour régulariser la délivrance des passeports et visas. Cependant on n'a fait que remettre en vigueur les règlements qui remontent aux années 1791, 1807, 1810 et 1816, et qui ont été revus et coordonnés dans leur ensemble en 1833. Ces règlements se résument dans les dispositions suivantes :

Les agents diplomatiques et consulaires français ne doivent délivrer des passeports à leurs nationaux que lorsque l'identité des requérants est reconnue et constatée par la présence de deux témoins.

Il est interdit à ces agents de délivrer des passeports à des étrangers. C'est là un principe fondamental dont on s'était écarté en Angleterre. Le

gouvernement britannique, ayant reconnu lui-même des inconvénients à ce mode de procéder, a pris des mesures pour que, à l'avenir, ses nationaux n'aient plus à recourir à des agents étrangers et puissent se procurer des titres de voyage auprès des autorités anglaises.

Les agents diplomatiques et consulaires français ont conservé la faculté de requérir la présence des porteurs des passeports pour lesquels leur visa est nécessaire. Cette faculté résulte évidemment de l'esprit de la législation en vigueur; mais l'obligation qu'elle impose aux voyageurs n'est point absolue, et toute latitude pour apprécier les cas d'exception est laissée aux agents de l'Empereur, qui, de plus, sont autorisés à viser, sans exiger la présence des intéressés, les passeports délivrés par les autorités compétentes des Etats étrangers à leurs propres nationaux, toutes les fois que ces passeports seront adressés à ces agents par les gouvernements de ces Etats avec recommandation spéciale et sous leur responsabilité.

Enfin, indépendamment de ces facilités, et en raison des prescriptions qui interdisent à nos agents vice-consuls de nationalité étrangère, dans les pays limitrophes ou voisins de l'Empire, de délivrer des passeports et visas, interdiction justifiée par les abus qui s'étaient produits, le gouvernement de l'Empereur a déjà établi et se propose d'établir, suivant les nécessités du service, sur les points rapprochés de notre frontière où viennent aboutir les courants de voyageurs venant en France, des agents consulaires français autorisés à délivrer des passeports et des visas, de façon à épargner à ces voyageurs tout déplacement incommode ou onéreux.

On voit, par les courtes explications qui précèdent, que, si l'intérêt de la tranquillité publique a rendu nécessaire un retour sérieux à la pratique des règlements. Le gouvernement de l'Empereur, bien loin d'en exagérer la portée, s'est au contraire, attaché à faire disparaître les entraves qui pouvaient, en réalité, gêner les relations entre la France et les pays étrangers. (*Moniteur.*)

On écrit de Canton, le 28 janvier, au *Moniteur* :

« Le dernier courrier vous a fait connaître la prise de Canton, l'entrée des troupes dans la ville, l'installation de Pih-Kwé par les deux ambassadeurs comme gouverneur de Canton. La commission mixte, composée du colonel Holloway, du commandant Martineau-Deschesnez, de M. Parkes, instituée le même jour pour venir en aide au nouveau gouverneur dans l'administration de la ville, fonctionne, depuis le 9 janvier, avec beaucoup d'ordre et de régularité. Elle occupe, sous la garde de 400 hommes, une portion du yamou de Pih-Kwé, au milieu de la vieille ville; mais on lui prépare un logement plus convenable au palais du général tartare. Cette combinaison, utile au point de vue stratégique, aura en outre l'avantage de rendre à Pih-Kwé toute sa liberté d'action et de lui enlever cette apparence de captivité qu'il pouvait conserver encore aux yeux des Chinois récalcitrants.

Une police, mi-partie européenne, mi-partie indigène, a été établie pour maintenir l'ordre dans les rues. Les dépôts d'armes ont été confisqués, les soldats tartares désarmés. De l'avenue de Muh, il y avait près de 8,000 de ces soldats en ville, ou du moins figurant sur les listes officielles. Mais, comme le général manchoux touche les rations, et que moins il y a d'hommes présents sous les drapeaux, plus ses revenus augmentent, on considère généralement ce chiffre comme fictif et présentant une estimation exagérée. Dix-sept jonques de guerre chinoises, commandées par un mandarin naval, ont été mises à la disposition des amiraux, pour les aider à combattre la piraterie dans la rivière. Outre la grande pagode à cinq étages et le quartier général, les troupes anglo-françaises occupent les portes de l'Est, du Nord-Est, du Nord et de l'Ouest; mais toutes les autres portes sont ouvertes et la circulation partout rétablie. La confiance renaît chaque jour, les maisons et les rues abandonnées se repeuplent, les habitants rentrent en ville en grand nombre. Les Européens circulent librement dans les rues. Lorsqu'ils entrent dans les boutiques, ou qu'ils en sortent, ils ont à traverser une foule nombreuse, avide de les contempler. La curiosité

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Jules, tout intelligent qu'il était, se trouvait par trop en arrière de ses camarades. Tels d'entre eux avaient déjà quatre ou cinq ans d'études mathématiques, Jules ne réunissait pas plus de onze mois quand approcha le moment des examens.

Son jeune répétiteur redoubla de zèle, mais perdit bien des heures précieuses à lui inculquer des leçons élémentaires. A l'examen il s'en ressentit.

Plus de vingt élèves, entre autres Fargeolles, eurent des numéros d'admission supérieurs au sien.

— Sans toi, lui dit Jules, j'aurais été refusé; mais sans moi, tu serais le premier de notre promotion.

— Sans toi, lui répondit Charles, je serais mort à la peine sous la persécution de Fargeolles.

Ce dialogue avait lieu sur le champ de bataille de Brest, le soir du jour où la liste d'admission fut rendue publique.

Charles était enfin rentré dans sa famille, où il pré-

senta Jules comme son meilleur ami. Toutefois les relations du jeune Parisien avec M^{me} et M^{lle} de Pierremont se bornèrent à un très-petit nombre de courtes visites, car il obtint d'aller passer quelques jours auprès de ses parents.

La plupart des élèves, moins heureux, étaient retenus à bord du vaisseau, en attendant que la frégate *L'Aurore* fût prête à les conduire dans la Méditerranée. Une cinquantaine seulement avaient reçu des congés comme Jules Renaud, ou devaient être placés par la Majorité du port de Brest sur des bâtiments en partance.

Charles sollicita d'être embarqué sur la corvette *L'Embuscade*, montée par un des amis de son père.

Fargeolles, traité d'après la règle commune, allait partir avec *L'Aurore*.

Eglé s'en applaudissait.

La certitude que Charles ne risquerait plus de se trouver en contact avec son persécuteur de *L'Orion*, apportait quelque soulagement aux chagrins causés par la séparation prochaine.

Enfin *L'Embuscade* s'équipait avec une certaine lenteur; Charles et sa cousine espéraient que Jules serait de retour de Paris avant la fin de l'armement.

— Si vous pouviez naviguer ensemble! disait la jeune fille, j'éprouverais bien moins de chagrin en me séparant de toi.

A la fin, M^{me} de Pierremont dit d'une voix entrecoupée :

— Charles !..... Charles !..... mon Dieu ! reverrai-je jamais mon fils Charles ?

Eglé, frappée par le sens sinistre de ces paroles, poussa un cri déchirant et s'évanouit.

Au même moment, le plus jeune des élèves de la promotion perdait de vue sa ville natale, et retenait ses pleurs de crainte d'être raillé par un groupe de farceurs qui riaient aux propos d'Emile Fargeolles le vétéran :

— C'est à Toulon, les amis, que nous ferons nos farces tout à notre aise, disait-il. Foin pour Brest ! On vous y traite de collégiens ! Merci !..... A-t-on jamais vu remettre à bord de *L'Orion* une promotion d'élèves de deuxième, définitivement admis par dépêche ministérielle !... Si j'avais tenu le préfet maritime dans un petit coin incognito, comme par exemple dans l'incas des Sept-Saints, il aurait dansé une sarabande sans musique un peu distinguée.

— Le préfet ! interrompit Sergette, l'un des auditeurs.

— Naïf jouvencel, reprit Fargeolles, j'ai dit *incognito*, traduction libre : sans papa, sans maman, sans chandelles, dans un trou noir comme un four éteint. Parlons de Toulon !... Je vais en faire voir de toutes les couleurs à ces chers *mocos* de Mocoïe : — « Hé ! moco ! que vous dirage. »

Fargeolles grassoyait, lâchait quelques mots de patois, gesticulait en fumant un cigare à paille, avec le chic d'un vétéran accompli.

a remplacé la crainte. Les femmes seules ont encore peur des diables étrangers, et s'enfuient à leur aspect ou se cachent la figure dans les mains. Mais, en général, on ne rencontre sur sa route que des physionomies indifférentes ou amies, et l'on peut dire que l'ordre de choses actuel est accepté maintenant par la majorité de la population.

Le général tartare Mub s'est retiré chez son lieutenant-général, et fort de son insignifiance politique, vit dans la plus profonde obscurité. Pih-Kwé prend son rôle au sérieux et semble vouloir marcher franchement dans la voie que les ambassadeurs lui ont tracée. C'est un Mongol de la bannière jaune, élevé à Pékin et possédant les plus belles manières, le beau langage de la cour, homme d'esprit, au surplus. Quant au vice-roi Yeh, il est à Bocco-Tigris, prisonnier à bord de l'*Inflexible*, complètement à l'écart des affaires, s'inquiétant quelquefois du sort qui lui est réservé, mais ne quittant point un instant cette morgue hautaine qui ne l'a jamais abandonné. Son orgueil froissé s'irrite de n'avoir point encore reçu la visite de lord Elgin et du baron Gros.

La santé des troupes et des matelots est excellente. On commence à rendre aux navires déserts une partie de leurs équipages. Tout fait présumer que, d'ici à peu de jours, le blocus aura été levé, et que le port de Canton aura été rendu au commerce étranger, à la grande satisfaction des négociants chinois et du monde entier. Mais il y aura bien des précautions à prendre encore; les aventuriers européens ou américains qui abondent dans ces parages, étant toujours prêts à se livrer à toutes sortes d'excès, seront un embarras pour les commandants des forces alliées. Aussi, tout le temps que durera l'occupation militaire anglo-française, la ville et les faubourgs resteront en état de siège, mesure indispensable à laquelle applaudiront les honnêtes gens de tous les pays.

Le paquebot à vapeur anglais *Sultan*, arrivé à Marseille, a apporté des nouvelles du 29 janvier. Le blocus de Canton est levé, et son port va être ouvert aux étrangers. Voici les deux actes publiés par la *Gazette extraordinaire* de Hong-Kong :

« Les soussignés, contre-amiral C. Rigault de Genouilly, commandant en chef les forces navales de Sa Majesté l'Empereur des Français dans l'Inde et la Chine, et contre-amiral sir Michaël-Seymour, chevalier du Bain, commandant en chef les forces navales de Sa Majesté dans l'Inde et en Chine, déclarent que le blocus du port et de la rivière de Canton, établi par nos déclarations respectives des 3 août et 10 décembre 1857, sera levé le mercredi 10 février 1858.

Fait à Canton, le 25 janvier 1858.

C. RIGAULT DE GENOUILLY. — M. SEYMOUR. »

« Les soussignés, commandants en chef les forces de la Grande-Bretagne et de la France, déclarons par la présente que la ville et les faubourgs de Canton seront ouverts aux étrangers à dater du 10 février 1858, avec les dispositions réglementaires qui seront formulées.

« Les commandants en chef déclarent en même temps que la ville et ses faubourgs restent sous la

loi martiale, et y demeureront pendant leur occupation par les forces alliées.

M. SEYMOUR. — C. RIGAULT DE GENOUILLY.
C.-F. VAN STAUBENZEE, major-général,
commandant les forces militaires. »

Nous avons eu déjà l'occasion de parler des travaux exécutés par nos marins à Saint-Pierre-et-Miquelon, au grand profit de la colonie. Nous trouvons sur ce sujet de nouveaux détails dans le *Moniteur*.

« Les importants travaux qui, en 1856, avaient été entrepris par les marins de la division des Antilles, commandée alors par le contre-amiral Hennoux, ont été poursuivis, pendant la saison dernière, par les ordres du contre-amiral comte de Gueydon, qui commande aujourd'hui cette division.

« La plus grande bienveillance, la même sollicitude pour les intérêts matériels de notre petite colonie n'a pas fait défaut à son administration.

« Comme son devancier, M. le comte de Gueydon lui a donné avec empressement tout son concours, et nous ne devons pas douter que ce concours ne se continue cette année, si les circonstances ramènent les bâtiments de la division dans nos îles.

« Les marins de la frégate la *Cléopâtre*, du brick le *Lapeyrouse* et de l'avis à vapeur le *Fulton*, ont rivalisé de zèle et d'activité pour continuer les travaux commencés par ceux de la frégate l'*Iphigénie* et le brick le *Ducouëdic*.

« La route qui porte le nom de cette dernière frégate a été prolongée jusqu'à 2,000 mètres du point où l'on s'était arrêté en 1856. Son parcours pour aboutir à l'anse à Bronard, dans l'ouest de l'île, sera en totalité de 4,800 mètres. Il a été confectionné, l'année dernière, 1,740 mètres; il reste donc à exécuter 1,060 mètres pour la terminer.

« Un détachement de 100 hommes de la *Cléopâtre* était employé sur cette route. Placés sous les ordres de l'enseigne de vaisseau de Tournières, ces hommes n'ont reculé devant aucune difficulté. Des remblais et déblais considérables, des murs de soutènement en pierres brutes, un pont sur le ruisseau Goëland, ayant ses culées en forte maçonnerie sèche, et dont le tablier seul a été construit par l'atelier des ponts-et-chaussées, enfin un tracé et un nivellement qu'on a cherché à rendre réguliers le plus possible, sont des travaux que des ouvriers de profession n'auraient pas mieux exécutés.

« La route de la rade, qui n'était, en 1856, qu'un sentier irrégulier, est aujourd'hui une fort jolie route de 4 mètres de large, ayant déjà un parcours de 1,665 mètres complètement terminé et devant aboutir au cap à l'Aigle sur une longueur totale de 2,135 mètres. Il reste donc sur celle-ci 470 mètres à ouvrir. Mais que de difficultés à vaincre! que de rochers à miner!

« Avant d'entreprendre cette route, on la croyait impossible, tant elle présentait d'obstacles. Peu à peu, on a vu la persistance des marins, luttant contre d'énormes blocs, les dissiper tous, et on a pu juger des pénibles efforts que ces travailleurs ont faits pour pratiquer sur tous les points un nivellement perfectionné qui fait de cette route utile une promenade fort agréable.

« L'importance de ces deux voies de communi-

tion se révèle chaque jour. Sur la route *Iphigénie*, on voit souvent des charrettes transportant du bois de chauffage que les habitants vont couper au loin. Dans les plaines de Savoyard, par où passe cette route, plusieurs fermes se formeront en peu de temps; déjà plusieurs demandes de concession de terrain sont en instance pour cet objet.

« La route qui borde la rade est traversée aussi par des voitures chargées de marchandises. Cette route est, on peut le dire, le va-et-vient de la rade à la ville.

« La colonie se souviendra du court séjour fait à Saint-Pierre en 1856 et 1857 par la division des Antilles, et s'il est un vœu que chacun répète ici, c'est qu'il soit possible que ses bâtiments viennent chaque année hiverner dans nos eaux. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 23 mars. — Dans la chambre des communes, M. Milnes parle contre le système français des passeports. Il dit que le nombre de voyageurs diminue, et demande la reproduction complète de la correspondance échangée à ce sujet entre les gouvernements français et anglais.

Madrid, 23 mars. — Hier, le Sénat a accordé l'autorisation demandée par le gouvernement à l'effet de percevoir les contributions.

Cette semaine, le gouvernement présentera aux Cortès le projet de loi sur la presse.

Berlin, 24 mars. — On écrit de Copenhague, mardi 23 mars.

Dans la séance secrète du conseil d'Etat, il n'y a pas eu de discussion; elle a été ajournée à vendredi.

D'après le journal *Berling'sche Zeitung*, la réponse du gouvernement serait très-conciliante. La commission financière a proposé de modifier le budget de manière à ce que les duchés n'aient pas à supporter des impôts extraordinaires.

Berne, 24 mars. — Le gouvernement de Neuchâtel a répondu au conseil fédéral qu'il aurait préféré qu'il n'y eût point de consulat français à Chaudfond; mais que cependant il s'en remet, à cet égard, à la décision du conseil fédéral.

Londres, 24 mars. — Dans la séance de la chambre des communes, M. Fitzgerald, répondant à une interpellation, a déclaré que si les nouveaux règlements relatifs aux passeports présentaient des inconvénients, c'est le gouvernement anglais qui doit en être blâmé et non le gouvernement français; ce dernier a déclaré vouloir respecter et faire viser les passeports anglais sous toutes les formes. Le gouvernement anglais, du reste, facilitera bientôt le système en établissant dans chaque port des bureaux spéciaux pour la délivrance des passeports.

La correspondance demandée sera produite; lord Palmerston y a consenti.

Londres, 24 mars. (*Dépêche officielle*.) — L'ex-commissaire chinois Yeh est en route pour Calcutta. — Le blocus de Canton a été levé.

Les Russes et les Américains se sont joints aux alliés. Les lettres des quatre plénipotentiaires, adressées à l'Empereur de Chine, sont parties pour leur destination. — La réponse de Sa Majesté est attendue pour la mi-mars.

Tout cela était fort drôle, en vérité.

Mais le cœur de Charles disait encore :

— Adieu! ma mère. Ma bonne et tendre Eglé, adieu! Adieu, celles que j'aime! L'absence a commencé, et, avec l'absence, malheur! La terre s'efface! Adieu!...

VII.— LETTRES MARITIMES ET COLONIALES.

La traversée de Brest à Toulon ne fut marquée par aucun accident de quelque importance. Fargeolles taquinait bien de temps à autre, Charles de Pierremont, mais non avec cette horrible persévérance qu'il avait mise pendant les premiers mois de séjour à bord du vaisseau-école.

A Brest, le vétéran s'étant trouvé en antagonisme avec divers farceurs jaloux de ses succès, il s'en prenait maintenant à ses rivaux, et avait fort à faire pour conserver le premier rang. Ses bouffonneries, rarement offensives, lui attirèrent des querelles sans nombre.

Charles dut à ces misérables circonstances le bonheur d'être laissé en paix. Il retrouvait, du reste, sur l'*Aurore*, la coterie bienveillante de Jules Renaud, et l'appui moral de certains élèves de la *Bayadère* prompts à le protéger par inimitié pour Fargeolles, leur ancien camarade d'Angoulême.

Bref, on arriva à Toulon.

Et aussitôt les passagers de l'*Aurore* furent répartis sur les bâtiments de l'escadre.

La plupart des élèves expédièrent à leur famille des

lettres surchargées de mots techniques et louablement inintelligibles.

On peut établir un rapport de plus entre l'aspirant de seconde classe et l'écolier, en comparant leur style épistolaire également pédantesque de part et d'autre. Une prodigalité étudiée de termes maritimes remplace l'abus des rhétoriciens et est agréablement traduite en idées et calendes, celle de l'aspirant a l'avantage de préciser les degrés et minutes de longitude et de latitude par lesquels il a écrit sa première lettre. Un dictionnaire de marine à la main, on aura mille peines à interpréter le sens de sa prose.

Une famille parisienne doit éprouver de bien douces émotions et surtout être bien fixée sur les aventures d'un fils parti de Brest pour Toulon, lorsqu'elle lit :

« A bord de la frégate l'*Aurore*, le 20 octobre 1859; en mer, par le 42° 25' de latitude nord et 53 43' de longitude est.

« Mes chers parents,

« Nous avons largué notre corps mort en rade de Brest par une brise d'amont carabinée qui n'a pas démarré de huit jours; aussi avons-nous embarqué une fameuse touée de route en commençant; mais quand il a fallu mettre le cap sur le détroit, la frégate avait beau courir bord sur bord, elle ne faisait que tanguer et canarder. Alors, on a pris la cape qui fort heureusement n'a duré que deux fois vingt-quatre heures. Hier, nous portions bon-

nettes et catacois, et filions lestement vers Toulon, où j'aurais déjà pris mes relèvements, sans la rencontre d'un vapeur de l'Etat qui nous a hélé de mettre en panne et astopé en même temps. Il vient de remettre des plis secrets au commandant: quelle allure allons-nous prendre maintenant? comment éventerons-nous? je suis fâché de ne pouvoir vous en instruire; vous comprenez sans peine que j'ignore de quelle manière nous courrons quand on aura fait servir. Je profite de l'occasion de ce bâtiment qui demain sera bord à quai, et vous écrirai plus longtemps, dès que nous aurons jeté un pied d'ancre n'importe où.

« En attendant, veuillez dire à Louis que je suis toujours son matelot de bâbord, et à Charlotte que je n'oublie pas ma promesse, je saurai gouverner de manière à lui rapporter de l'essence de rose, pourvu seulement que nous allions dans le Levant.

« Recevez, etc. »

La mère du jeune aspirant fort inquiète d'un semblable cataclysme de mots inconnus court en demander la traduction au bureau de la *France maritime*; nous croyons bien faire en y adressant nous-mêmes nos lecteurs. (*Affranchir*).

Charles ne puisa pas ses inspirations dans le vocabulaire nautique.

« Ma chère maman, ma chère Eglé, je ne veux pas perdre un moment pour dissiper vos inquiétudes, écrivait-il. Notre voyage a été moins pénible que je ne le

Marseille, 24 mars. — Des nouvelles de Constantinople du 17 annoncent que Fuad-Pacha est décidément nommé ministre plénipotentiaire au Congrès de Paris. Les commissaires européens ne quitteront les Principautés que vers le 15 avril. Celui de l'Autriche est parti en congé.

800 Monténégrins ont violé le territoire autrichien pour pénétrer dans l'Herzégovine. Les établissements de la quarantaine de Sutorina ont été incendiés.

Une dépêche de Londres a appris à la Porte que lord Redcliffe reviendra à Constantinople pour présenter les lettres annonçant la fin de sa mission.

Une catastrophe a eu lieu à Damas. Les neiges ont écrasé plusieurs maisons et des bazars; on évalue la perte à douze millions de francs.

La Gazette officielle de Perse se félicite de l'intimité qui existe entre la France et le gouvernement du Shah.

Marseille, 24 mars. — En Grèce, la presse encourage la résistance des Ioniens. Elle énumère leurs griefs. La fermentation est générale parmi la population ionienne, qui refuse d'accepter les diverses réformes récemment ordonnées. Les Ioniens revendiquent notamment un parlement national. Les relations de société ont cessé par suite de cet état de choses, et l'on assure que l'Angleterre concentrerait toute sa domination à Corfou, qui serait alors déclaré colonie anglaise.

A Malte, la presse locale se livre à de violentes polémiques sur des questions relatives à la religion et à diverses nominations à des emplois publics.

Londres, 25 mars. — Tous nos journaux s'accordent à exprimer leur satisfaction de la nomination du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, à l'ambassade de Londres, tout en témoignant les regrets que leur inspire le départ du comte de Persigny.

Berlin, 24 mars. — La *Nouvelle Gazette de Prusse* déclare inacceptables les propositions danoises, parce qu'elles ne contiennent rien de précis. Elle demande au Danemarck des concessions positives, avec garantie de l'accomplissement des résultats des négociations.

Le nouveau règlement concernant la télégraphie vient d'être publié.

Trieste, mercredi. — Un vaisseau de ligne turc, à hélice, et une frégate à hélice, portant 3,100 hommes, commandés par Kadri-Pacha, sont entrés, le 23, dans la baie de Klek. Un troisième bâtiment les suit.

Hambourg, 25 mars. — Le Danemarck propose encore de ne plus prélever provisoirement de contributions extraordinaires sur le Holstein, et de ne plus soumettre au conseil suprême les lois intéressant les duchés, sans avoir, au préalable, consulté les Etats. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 25 mars. — Dans les négociations de la Diète germanique avec le Danemarck, on doit exiger aussi que le Danemarck réhabilite ou indemnisé les employés ecclésiastiques et officiers du Sleswig-Holstein qui ont été destitués dans le temps et qui sont encore sans emploi.

« craignais. Je n'ai presque pas souffert d'un gros temps qui nous a assaillis à la hauteur du détroit de Gibraltar. Mais, si je n'ai pas été trop éprouvé par la mer, je l'ai été bien cruellement par l'absence et la séparation. Je voudrais bien, mais je ne puis vous le cacher, mon cœur a besoin de s'ouvrir à celles qui m'aiment. Il est des instants, ma mère, où j'ai peur de n'être pas fait comme les autres hommes. Je tremble, je rougis en me comparant à mes camarades. Je m'attriste au spectacle de leur insouciance gâtée. Ils ont pourtant des mères et des sœurs : ils les aiment sans doute, ils sont aimés aussi. Où puisent-ils donc cet oubli joyeux qui les berce, cette folle impétuosité qui les distrait sans cesse?... Voilà ce qui m'effraie et me décourage. — La dureté de cœur est-elle donc nécessaire au marin? Dois-je regretter de vous aimer comme je vous aime?... Oh! non, jamais! S'il était possible de vous aimer davantage, je ne craindrais pas d'augmenter ma douleur, pourvu que mon amour pour vous augmentât avec elle.

« Mais je réfléchis ensuite qu'aucun d'eux n'a une mère aussi tendre que la mienne, une sœur aussi dévouée; et je conçois leur indifférence alors, je l'excuse même, bénissant le ciel qui m'a donné la meilleure des mères, la plus aimante des amies d'enfance.

« Eglé, chère Eglé, ma compagne dans le passé, mon espoir de bonheur pour l'avenir, aucun de ces heureux garçons n'a dans le cœur un amour comme celui qui fait tour à tour mes tourments et mes délices.

Trieste, 25 mars. — Les nouvelles de Constantinople sont du 21 mars. A cette date, la Porte avait officiellement invité les ambassadeurs des grandes puissances à solliciter, des commissaires dans les Principautés, le prompt achèvement de leur rapport.

Les Russes avaient attaqué trois fois sans succès les Circassiens, et ils avaient perdu un millier d'hommes. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société philharmonique poursuit son œuvre avec un véritable succès : jeudi, elle donnait son troisième concert, et l'affluence, plus grande encore que précédemment, venait lui témoigner de son admiration et de sa sympathie. Le programme, il est vrai, était bien rempli, nous dirions presque trop bien rempli, car nos oreilles ne sont peut-être pas encore assez habituées à la musique des grands maîtres, pour bien goûter la richesse de leurs chefs-d'œuvre. — Mais espérons que, grâce à la bonne exécution de ces morceaux, grâce à l'interprétation que savent donner nos exécutants, nous acquerrons bientôt cette plus parfaite intelligence du vrai beau.

En somme, ces soirées sont des plus agréables : société choisie, bonne musique, quête pour les pauvres — C'est un tout parfait. — Notre ville ne peut qu'être heureuse de ces belles réunions.

Il n'y aura pas d'audience du Tribunal de commerce de Saumur, le lundi 5 avril prochain.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : « S. Exc. M. le comte Baraguay-d'Hilliers, maréchal de France, vice-président du Sénat, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, commandant supérieur des troupes stationnées dans l'Ouest, a fait son entrée à Tours, au milieu d'une foule immense accourue de tous les points du département, pour saluer le glorieux vétéran des grandes guerres de l'Empire, et le représentant le plus éminent de la puissance impériale dans nos contrées.

« Un soleil splendide prêtait à cette journée un éclat digne de la fête, que l'empressement des populations permet de ranger au nombre des plus brillantes qu'on ait vues depuis longtemps. Son Excellence est arrivée dans notre ville par le train de deux heures seize minutes. Les brigades de gendarmerie de Tours, auxquelles étaient venues se joindre celles des localités voisines, étaient disposées dans la cour de la gare, ainsi qu'un escadron du 6^e hussards, état-major et musique en tête. La gare était également pavoisée; le boulevard et les rues par lesquelles le cortège devait passer étaient également ornés de drapeaux.

« Le maréchal, en quittant la gare, est monté à cheval, et, accompagné d'un nombreux et brillant état-major, s'est dirigé par le boulevard Heurteloup, la rue Royale et la rue de la Préfecture vers son hôtel, situé, comme on sait, dans la cour des Minimes.

« Immédiatement ont commencé les réceptions des autorités et des corps constitués, que Son Excellence a reçus, ayant à ses côtés M. le préfet et ses conseillers de préfecture, M. le général Cuy et son état-major.

« Oh non ! mille fois non ! je ne voudrais pas pour tous les biens du monde échanger ma suave mélancolie contre leur légèreté. Notre vie, ma douce Eglé, a été marquée par de terribles jours de deuil, par d'amères douleurs, — et maintenant encore nous sommes dans une période cruelle : le labeur ingrat pour vous, l'exil pour moi, la séparation pour nous tous ; — mais aussi combien de beaux jours nous avons passés ensemble et quelles radieuses espérances brillent sur notre avenir !

« Je suis triste, ma chère mère ; Eglé, ma douce Eglé, je suis triste ; mais je chéris ma tristesse, je ne suis pas malheureux.

« A bord de l'*Aurore*, au moment où mon isolement dans la foule indifférente m'accablait le plus, je n'avais qu'à me rappeler le but sacré de mes travaux, la récompense que me réservent vos cœurs, pour recouvrer mon énergie. Il me semblait aussitôt, ma mère, que j'étais le plus brave et le plus fort.

« Je veux avoir toujours présents à la mémoire vos sages conseils, vos paroles affectueuses et vos leçons, — toujours ton doux et timide regard d'adieu, mon Eglé, ma fiancée !...

« C'est ainsi que j'allégerai ma peine en augmentant ma force et mon amour.

« Et puis je sais que vous priez pour moi chaque jour, ô ma bonne mère, ô ma fiancée !...

« Fiancée !... avec quelle joie j'écris ce joli mot que mes lèvres n'osaient prononcer à Brest. Tu le liras,

« Pour chaque autorité, pour chaque corps qui lui a été présenté, M. le maréchal a trouvé des paroles pleines de bienveillance et d'à-propos. On a surtout remarqué celles qu'il a adressées à M^r l'archevêque. Après avoir dit à Sa Grandeur combien il avait à cœur de voir régner l'union la plus parfaite entre tous les représentants de l'autorité, M. le maréchal a ajouté d'une voix fermement accentuée : « Je suis venu ici pour assurer le maintien de l'ordre, et je remplirai énergiquement ma mission ; nous n'avons qu'un seul cri, celui de vive l'Empereur ! Tant que je commanderai dans vos contrées, il n'y en aura pas d'autres : je ne sais pas servir deux maîtres. »

« M. le maréchal a reconduit Sa Grandeur jusqu'à la porte du salon.

« Les réceptions continuent à l'heure où nous mettons sous presse. »

Son Exc. M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers vient d'adresser l'ordre du jour suivant aux troupes placées sous son commandement :

Soldats,

L'Empereur vient de me nommer au commandement supérieur des divisions de l'Ouest. Ma mission est de veiller à votre instruction, à votre bien-être, et de maintenir dans cette région la paix et la tranquillité qu'ont si heureusement affirmées nos dernières victoires de Crimée et de la Baltique.

Vous ne m'avez pas fait défaut en face de l'ennemi, je compte encore sur vous pour réduire les anarchistes, s'ils osaient jamais s'élever contre le gouvernement de l'Empereur et l'hérédité du Prince Impérial. Nous ne pouvons avoir qu'une même pensée, qu'un seul cri : Vive la France ! vive l'Empereur !

Le maréchal commandant supérieur des divisions de l'Ouest,

BARAGUAY-D'HILLIERS.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

Monsieur,

Je viens vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant.

M. Ernest Peltier donne l'avis aux Dames de Saumur, qu'il vient d'écrire à M. le Maire, pour obtenir un local et l'autorisation de professer, en une seule séance publique, tout un cours d'astronomie. Il y formulera un nouveau système planétaire, que lui a fourni la dernière éclipse.

Les grandes personnes paieront deux sous ou dix centimes, pour frais de lumière, et les enfants entreront gratis.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

ERNEST PELTIER.

Saumur, le 25 mars 1858.

BOURSE DU 25 MARS.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 69 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 93 40

BOURSE DU 26 MARS.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 69 85

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 93 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Eglé; tu ne l'as pas entendu dans ma bouche; je voulais bien t'appeler ainsi, mais j'étais devenu timide auprès de toi. A peine avais-je l'audace de lever les yeux sur tes yeux.

« Moi, Charles, hier encore pauvre écolier, avoir une fiancée !... T'avoir pour fiancée, toi, ma chère Eglé !... Vous concevez, ma bonne mère, que je ne parle à personne de ce bonheur qui ressemble à un rêve.

« Si Jules Renaud était avec moi !... il saurait tout !... mais il n'y a qu'un Jules Renaud. Il est en mer sans doute avec la *Brillante*; — moi j'arrive à Toulon et suis déjà placé sur la frégate la *Thétis*.

« Ce matin, avant toutes choses, je me suis rendu à bord où j'ai fait la connaissance de mes nouveaux camarades, la plupart anciens élèves de première classe qui recevront bientôt leurs nominations d'enseignes. Ils ne me déplaisent pas.

« Notre promotion n'a fourni que trois élèves à la frégate, Montaix, Sergette et moi.

« Montaix et Sergette sont d'assez bons enfants, avec qui je vivais en parfaite intelligence à l'école de marine.

« Quant aux autres compagnons de l'*Aurore*, ils sont dispersés sur les autres bâtiments de l'escadre, fort nombreuse en ce moment. »

— Enfin, pensa Eglé avec joie, lorsque cette lettre fut lue à Brest : enfin il n'est plus avec Fargolles !

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n^{os} 24 et 26, à l'angle de la rue de la Fidélité;

Occupée par M. Gigault, teinturier, M. Andrain, cabaretier, et autres locataires.

Pour traiter, s'adresser à M^{me} veuve GROLEAU, à Saumur, faubourg des Ponts, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

Ou à Louer,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON,

Avec cour, écurie et jardin,

Sise rue de l'Île-Neuve.

S'adresser à M. GRARRY, rue Royale.

AUX FABRIQUES de FRANCE

Rue St-Jean, 6 et 8, Saumur,

NOUVEAUTÉS ET TOILES.

Ou demande un BON EMPLOYÉ.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une petite MAISON et JARDIN.

S'adresser à M. PROVOST, rue Duncau.

A VENDRE

A l'amiable,

UN PRÉ A DEUX HERBES,

Entouré de fossés et d'arbres d'étaux,

Situé au canton des Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 3 hectares 30 ares, joignant au levant MM. Barré, Aury, Beaumont, Bouja et M^{me} de La Chapelle; au midi M^{me} Bernard de la Frégeolière; au nord M. Dumenil, et au couchant un chemin.

Ce pré est affermé, depuis 22 ans, 400 francs, 4 poulets et 6 kilogrammes de beurre.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (149)

A VENDRE,

DEUX MAISONS,

Situées: l'une rue Beaurepaire, et l'autre rue des Potiers, en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1858,

UNE CLOSERIE,

Située à Beaulieu, commune de Saumur,

Appartenant à M. Desvarannes, et actuellement exploitée par le sieur Talvard.

Cette closerie consiste en logement de fermier, deux jardins, 55 ares de prés, et 1 hectare 50 ares de terre.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (103)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Alliée de rangées de vigne,

Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C^{ie}, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

La MAISON de M. ROUSTEAUX-POITOU, située à Saumur, rue Royale, joignant d'un côté M. Marquet, d'autre côté M^{me} veuve Vaslin. (159)

A LOUER

BOUTIQUE ET PORTION DE MAISON, rue de la Comédie, n^o 11. S'adresser à M. NANCEUX. (165)

A Céder de Suite

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES, UNE ETUDE DE NOTAIRE, dans une commune près Thouars (Deux-Sèvres), d'un produit de 4,000 fr., et susceptible d'augmentation.

S'adresser à M^e MALÉCOR, avoué de première instance, à Angers. (146)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

AVIS.

Plusieurs belles montres vitrées, couleur chêne; cinquante beaux tiroirs, même couleur, avec poignées en cuivre; trois beaux comptoirs en chêne; six mètres de rayons sur trois mètres de hauteur, garnis de tiroirs par le bas. Tous ces objets sont en très-bon état et seront vendus très-bon marché.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (167)

A VENDRE.

UNE AMÉRICAINE toute neuve. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, rue de l'Ancienne-Messagerie, avec ou sans remise et écurie

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière, 3. (109)

Entreprise AMIRAUT et C^{ie}.

VOITURE POUR LOUDUN.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures 30 minutes du soir.

Entreprise THOMAS.

VOITURE POUR FONTEVRAULT.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures du soir.

BUREAU, chez M^{me} DUCHAMP.

VIN ANTI-GOUTTEUX & ANTI-RHUM.
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855
(DE COLCHIQUE DU CODEX)
DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH^e
SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME, DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.
PRIX DU FLACON 10 F^{cs}
DU MÊME AUTEUR
EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT GAMPHE
CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLIS ETC.
PRIX DU ROULEAU 1 F²⁵

Dépôt à Saumur chez M. Perdriau, ph.; à Angers chez M. Ménière, ph.; à Cholet chez M. Enon, ph. (579)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE ST-FARGEAU, ETC.

Mise en Vente de la 9^e Edition de la

TENUE DES LIVRES

En PARTIE SIMPLE et en PARTIE DOUBLE, mise à la portée de toutes les intelligences, pour être apprise SANS MAÎTRE. — Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivi du Calcul des intérêts et des Comptes courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux, depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de la Seine et par l'École de Commerce et des Arts de Paris;

Par LOUIS DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix: 7 fr. 50 c., pour Paris.

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve, à Paris, chez l'Éditeur.

Et, à Saumur, chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

ABONNEMENTS

PAS DE PRIMES, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN.

BUREAUX A PARIS

Rue Ste-Anne, 64.

PARIS (Un an - 6 mois)
13f. 8f.
DÉPARTEMENTS 18f. 10f.
Corse, Algérie
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 5^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnées, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes coloriées, dessinées par M^{me} Héloïse Leclair; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants — Plusieurs Planches coloriées de Tapisserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapisserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie en ce moment le Château de Pinon, grande nouvelle en 2 vol. in-8^o, par M^{me} la comtesse DASH.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.